



**CONSEIL MUNICIPAL SEANCE
DU 26 NOVEMBRE 2019
COMPTE RENDU**

Conseillers présents : M. Jean-Pierre JUHEL, Mme Valérie COUÉ, M. Patrice ETIENNE, Mmes Isabelle DUFOURD-BOUCHET, Virginie PAUVERT, MM. Maurice POUESSEL, Philippe DENIEUL, Serge LEMARIÉ, Philippe HASS, Mmes Marylène DELAUNAY, Nathalie CHEVAL-GERARD, MM. Jean-Noël BEAUDOIN, Simon VIVIEN

Conseillers excusés : M. Gérard DUCLOS, Mmes Nathalie PLOTEAU-ROBERT, Coralie MUSTIERE, M. Jean-Sébastien FOURNY

Conseiller absent : M. Patrice HÉAS

Secrétaire de séance : M. Philippe DENIEUL

Monsieur Gérard DUCLOS a donné procuration à Madame Isabelle DUFOURD-BOUCHET
Madame Nathalie PLOTEAU-ROBERT a donné procuration à Madame Marylène DELAUNAY
Monsieur Jean-Sébastien FOURNY a donné procuration à Monsieur Jean-Noël BEAUDOIN

Monsieur le Maire en début de séance demande au Conseil Municipal, de rajouter deux délibérations à l'ordre du jour :

- Opération Village Seniors – cession terrain à Habitat 44
- Composition commission communale « Dénomination et numérotation des voies »

Le Conseil Municipal accepte d'ajouter ces deux points supplémentaires à l'ordre du jour.

Messieurs Serge LEMARIÉ et Simon VIVIEN absents pour l'approbation du compte rendu.

DELIBERATIONS

SUJETS

PROPOSITIONS

DECISIONS

Approbation du compte rendu du 14 octobre 2019

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu
du 14 octobre 2019

| | |
|---|---|
| <p><u>Rapport d'activité 2018 du Sydela « Syndicat Départemental d'Énergie »</u> Monsieur Patrice ETIENNE, 2^{ième} adjoint au maire, présente au Conseil Municipal, le rapport d'activité 2018 du Syndicat Départemental d'Énergie.</p> | <p>Le Conseil Municipal prend acte du rapport d'activité 2018 du Sydela</p> |
| <p><u>Étude de faisabilité avec SYDELA</u> Monsieur Patrice ETIENNE, 2^{ième} adjoint au maire, présente et propose au Conseil Municipal, de signer un document correspondant à une « Étude de faisabilité » avec le Syndicat Départemental d'Énergie de Loire Atlantique « SYDELA », représenté par son Président, Cette étude de faisabilité correspond à l'opération « Equipement » Rue du Rocher concernant la future salle polyvalente à caractère socio-culturel, ce qui permettra au SYDELA de procéder au lancement de l'étude d'exécution afin de nous proposer un chiffrage plus précis et des plans d'étude. Si la commune ne donne pas suite aux travaux, l'étude nous sera facturée 100% TTC. Le coût estimé est de 113.506,22 € HT dont 44.998,94 € H.T. participation de la Commune.</p> | <p>Acceptation du Conseil Municipal</p> |
| <p><u>Transfert du budget annexe lotissement le Carrousel au budget général</u> Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, la délibération en date du 18 décembre 2017, approuvant le transfert du budget général au budget lotissement le Carrousel d'un montant de 584.300 € correspondant à une avance remboursable, par la vente des lots du lotissement le Carrousel. Suite à la vente d'un lot en 2019 pour un montant de 37.746,87 € HT, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'accepter ce transfert.</p> | <p>Acceptation du Conseil Municipal</p> |
| <p><u>Demande de la Commune de Châteaubriant : consultation dossier Révision Règlement Local de Publicité</u> Monsieur le Maire fait lecture au Conseil Municipal, de la lettre reçue de la Commune de Châteaubriant, qui nous demande si nous souhaitons être associé ou consulté sur leur dossier concernant la révision du Règlement Local de Publicité. La Commune de Châteaubriant a en effet prescrit la procédure de révision du Règlement Local de Publicité datant du 26 décembre 1996 lors de leur Conseil Municipal en date du 3 avril 2019, compte tenu de l'évolution urbaine et commerciale de la ville de Châteaubriant, qui souhaite mettre en œuvre une nouvelle politique environnementale en matière de publicité extérieure. La Commune de Châteaubriant nous demande si nous désirons être associé ou consulté sur ce dossier.</p> | <p>Le Conseil Municipal après discussion, Monsieur le Maire procède au vote à main levée, soit :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Pour : 12 voix -Contre : 0 voix -Abstention : 4 voix <p>Demande à être associé sur ce dossier</p> |

| | |
|---|--|
| <p><u>Modification du compte rendu entretien professionnel</u></p> <p>Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal, que suivant le décret n° 2014-1526 du 16 décembre 2014, un entretien professionnel doit être fait chaque année. Depuis cette année-là, la commune utilise le compte rendu d'entretien professionnel établi par le Centre de Gestion de Loire Atlantique. Un nouveau compte rendu d'entretien professionnel a été établi afin d'apprécier au plus juste les compétences des agents. Ce nouveau compte rendu d'entretien professionnel doit être approuvé par l'organe délibérant, après avis du Comité Technique du Centre de Gestion de Loire Atlantique, qui a donné un avis favorable lors de leur séance du 25 novembre 2019.</p> | <p>Le Conseil Municipal après discussion, Monsieur le Maire procède au vote à main levée, soit :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Pour : 14 voix -Contre : 0 voix -Abstention : 2 voix <p>Approuve ce nouveau compte rendu entretien professionnel des agents pour 2019</p> |
| <p><u>Convention de mise à disposition précaire accordant le droit de chasse sur un terrain communal</u></p> <p>Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal, la demande reçue d'une société de chasse locale afin de se voir accorder le droit de chasser sur des terres appartenant au domaine privé de la Commune. La Société de chasse « La Diane » sera tenue d'y respecter les lois et règlements concernant la chasse et ne pourra que chasser le gros gibier, soit le : le sanglier et le chevreuil. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'accorder à titre précaire un droit de chasse sur la parcelle répertoriée au cadastre YR17 d'une superficie de 43150 m² pour une durée d'un an renouvelable, moyennant une redevance annuelle de 1,60 Euros l'hectare.</p> | <p>Le Conseil Municipal après discussion, Monsieur le Maire procède au vote à main levée, soit :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Pour : 12 voix -Contre : 0 voix -Abstention : 4 voix <p>Approuve la convention avec la Société de chasse « La Diane », définie ci-contre</p> |
| <p><u>Budget principal : modification du budget n° 1</u></p> <p>Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, la modification du budget principal n° 1 qui porte sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Le paiement des pénalités suite au changement de photocopieur-imprimante-scan de la mairie et de l'école. | <p>Le Conseil Municipal après discussion, Monsieur le Maire procède au vote à main levée, soit :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Pour : 9 voix -Contre : 1 voix -Abstention : 6 voix <p>Approuve la modification du budget principal n° 1</p> |
| <p><u>Opération Village Seniors – cession terrain à Habitat 44</u></p> <p>Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, qu'une négociation est en cours avec Habitat 44 concernant la vente du terrain pour la réalisation d'un Village Seniors par Habitat 44. Habitat 44 nous propose un prix d'achat de 19.371 € soit 587 m² surface de plancher déclarée au permis de construire x 33 € et être exempté du paiement de la taxe de raccordement. Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal, qu'une demande est en cours concernant l'avis des Domaines sur le coût de ce terrain. Dans l'attente du retour de l'avis des Domaines, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'accepter la vente de ce terrain au prix proposé d'un montant de 19.371 € et ne pas réclamer le paiement de la taxe de raccordement à habitat 44 pour les dix logements créés, afin d'engager la procédure de délimitation du terrain à charge de la Commune.</p> | <p>Acceptation du Conseil Municipal</p> |
| <p><u>Composition commission communale « Dénomination et numérotation des voies »</u></p> <p>Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal, que dans le cadre de la dénomination et numérotation des voies suivant la délibération prise le 10 décembre 2018, il propose de créer une commission communale.</p> | <p>Le Conseil Municipal nomme les personnes suivantes :</p> <p>Mr Juhel, Mme Dufourd-Bouchet, Mr Pouessel, Mme Cheval-Gérard, Mr Beaudoin, Mr Vivien</p> |

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que le rapport annuel 2018 de la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval, n'a pu être distribué avant la réunion de ce soir. Cette présentation sera faite à la prochaine réunion du Conseil Municipal pour permettre aux conseillers municipaux de poser des questions lors de la séance.

Informations

- Décisions prises dans le cadre des délégations de pouvoirs :

Renonciation droit de préemption urbain :

- DEC-19-074 : 8 Le Hameau de la Jublaine, ERBRAY, cadastré parcelle YM 101
- DEC-19-075 : 1C la Feuvrais, ERBRAY, cadastré parcelle YT 251
- DEC-19-080 : 58 A la Feuvrais, ERBRAY, cadastré parcelle XC 255
- DEC-19-081 : 45 la Feuvrais, ERBRAY, cadastré parcelle XB 52
- DEC-19-082 : le Boulay, ERBRAY, cadastré parcelle YC 100p
- DEC-19-083 : 4 rue du Général de Gaulle, ERBRAY, cadastré parcelle YI 93

- **DEC-19-065** : Approuve l'avenant n° 2 présenté pour le lot 5 – menuiseries intérieures bois concernant la réalisation de l'extension de l'école, du périscolaire et du restaurant scolaire, d'un montant négatif de 10.925,95 € HT soit 13.111,14 € TTC avec l'entreprise DELAUNAY d'Erbray. Dit que le montant du marché est modifié de la façon suivante :

Montant initial du marché : 43.750,94 € HT
Avenant n° 1 : 3.375,76 € HT (représentant 7,715857 % du marché initial)
Avenant n° 2 : -10.925,95 € HT
(représentant -23,184204 % du marché initial, après l'avenant n° 2)
Nouveau montant du marché : 36.200,75 € HT, soit 43.440,90 € TTC

- **DEC-19-066** : Approuve l'avenant n° 1 présenté pour le lot 11 – peinture concernant la réalisation de l'extension de l'école, du périscolaire et du restaurant scolaire, d'un montant négatif de 9.031,77 € HT soit 10.838,12 € TTC avec l'entreprise SITRHA de Châteaubriant. Dit que le montant du marché est modifié de la façon suivante :

Montant initial du marché : 28.920,11 € HT
Avenant n° 1 : -9.031,77 € HT (représentant -31,230067 % du marché initial)
Nouveau montant du marché : 19.888,34 € HT, soit 23.866,01 € TTC

- **DEC-19-067** : Approuve l'avenant n° 1 présenté pour le lot 10 – revêtements de sols et faïence concernant la réalisation de l'extension de l'école, du périscolaire et du restaurant scolaire, d'un montant négatif de 7.724,60 € HT soit 9.269,52 € TTC avec l'entreprise LBS CARRELAGE de St Sulpice des Landes. Dit que le montant du marché est modifié de la façon suivante :

Montant initial du marché : 66.258,94 € HT
Avenant n° 1 : -7.724,60 € HT (représentant -11,658200 % du marché initial)
Nouveau montant du marché : 58.534,34 € HT, soit 70.241,21 € TTC

- **DEC-19-068** : Approuve l'avenant n° 2 présenté pour le lot 6 – cloisons sèches isolation et plafonds concernant la réalisation de l'extension de l'école, du périscolaire et du restaurant scolaire, d'un montant de 7.148,06 € HT soit 8.577,67 € TTC avec l'entreprise SITRHA de Châteaubriant. Dit que le montant du marché est modifié de la façon suivante :

Montant initial du marché : 45.485,05 € HT
Avenant n° 1 : 2.213,34 € HT (représentant 4,866082 % du marché initial)
Avenant n° 2 : 7.148,06 € HT
(représentant 14,985956 % du marché initial, après l'avenant n° 2)
Nouveau montant du marché : 54.846,45 € HT, soit 65.815,74 € TTC

- **DEC-19-069** : Approuve l'avenant n° 1 présenté pour le lot 9 – chauffage – ventilation – plomberie - sanitaire concernant la réalisation de l'extension de l'école, du périscolaire et du restaurant scolaire, d'un montant de 1.330,00 € HT soit 1.596,00 € TTC avec l'entreprise ALEXEN de Châteaubriant. Dit que le montant du marché est modifié de la façon suivante :

Montant initial du marché : 99.540,01 € HT
Avenant n° 1 : 1.330,00 € HT (représentant 1,336146 % du marché initial)
Nouveau montant du marché : 100.870,01 € HT, soit 121.044,01 € TTC

- **DEC-19-070**: un bail d'habitation précaire a été passé avec Mme Marie Robert à compter du 20 septembre 2019 pour le logement au 4 Place de l'Eglise pour un montant mensuel de 250 €uros (toutes charges comprises).

- **DEC-19-071** : Approuve l'avenant n° 2 présenté pour le lot 2 – charpente bois concernant la réalisation de l'extension de l'école, du périscolaire et du restaurant scolaire, d'un montant de 309,98 € HT soit 371,98 € TTC avec l'entreprise BAUDOIN de Jans. Dit que le montant du marché est modifié de la façon suivante :

Montant initial du marché : 35.995,00 € HT
Avenant n° 1 : 495,22 € HT (représentant 1,375802 % du marché initial)
Avenant n° 2 : 309,98 € HT
(représentant 0,849487 % du marché initial, après l'avenant n° 2)
Nouveau montant du marché : 36.800,20 € HT, soit 44.160,24 € TTC

- **DEC-19-072** : Approuve l'avenant n° 1 présenté pour le lot 1 – gros œuvre concernant la réalisation de l'extension de l'école, du périscolaire et du restaurant scolaire, d'un montant négatif de 2.397,00 € HT soit 2.876,40 € TTC avec l'entreprise LAVANDIER ONORM de Craon. Dit que le montant du marché est modifié de la façon suivante :

Montant initial du marché : 238.459,90 € HT
Avenant n° 1 : -2.397,00 € HT (représentant -1,005201 % du marché initial)
Nouveau montant du marché : 236.062,90 € HT, soit 283.275,48 € TTC

- **DEC-19-073** : Approuve la proposition faite par la Caisse d'Allocations Familiales de Loire Atlantique dont le siège social est situé à Nantes au 22 rue de Malville, représentée Mme Elisabeth Dubecq-Princeteau, concernant la convention d'accès à mon compte partenaire, au contrat de services et des bulletins d'adhésions aux services Cdap et Afas pour permettre au service de définir les engagements entre celle-ci et la commune et d'établir les déclarations nécessaires dans le cadre du contrat enfance jeunesse.

- **DEC-19-076** : Approuve l'avenant n° 2 présenté pour le lot 1 – gros œuvre concernant la réalisation de l'extension de l'école, du périscolaire et du restaurant scolaire, d'un montant négatif de 14.776,43 € HT soit 17.731,72 € TTC avec l'entreprise LAVANDIER - ONORM de Craon. Dit que le montant du marché est modifié de la façon suivante :

Montant initial du marché : 238.459,90 € HT
Avenant n° 1 : -2.397,00 € HT (représentant -1,005201 % du marché initial)
Avenant n° 2 : -14.776,43 € HT
(représentant -7,201811 % du marché initial, après l'avenant n° 2)
Nouveau montant du marché : 221.286,47 € HT, soit 265.543,76 € TTC

- **DEC-19-077**: Revalorisation triennale du loyer commercial au 1 rue de la Gare au 1^{er} janvier 2020, suivant l'indice INSEE de référence des loyers commerciaux du 2^{ème} trimestre 2019. L'indice de celui-ci ayant évolué de 108,40 à 115,21, soit une augmentation de 6,28%, du loyer concerné deviendra donc comme indiqué ci-après :

Montant actuel de 1.144,28 € HT Montant révisé : 1.216,17 € HT au 1^{er} janvier 2020

- **DEC-19-078** : Considérant la proposition de l'assurance Groupama concernant le renouvellement d'une année supplémentaire au contrat en date du 24 décembre 2013 jusqu'au 31 décembre 2020. Décide de retenir la proposition suivante :

Responsabilité civile : l'offre de GROUPAMA LOIRE BRETAGNE – 35000 RENNES, pour une cotisation annuelle de 1.099,34 € TTC concernant l'année 2019,
Correspondant à un avenant n° 3 au contrat du 24 décembre 2013 pour le prolongement d'une année supplémentaire, soit jusqu'au 31 décembre 2020, avec revalorisation suivant indice.

- **DEC-19-079** : Approuve l'avenant n° 1 présenté d'un montant de 350,00 € HT soit 420,00 € TTC avec le bureau d'études URBA Ouest Conseil de Derval dans le cadre du marché de Maîtrise d'œuvre concernant la révision du Plan Local d'Urbanisme. Dit que le montant du marché est modifié de la façon suivante :

Montant initial du marché : 46.730,00 € HT
Avenant n° 1 : 350,00 € HT (représentant 0,748983 % du marché initial)
Nouveau montant du marché : 47.080,00 € HT, soit 56.496,00 € TTC

La séance est levée à 21 heures 50.

Compte rendu affiché le 2 décembre 2019, le maire, Mr Jean-Pierre JUHEL